

22.10.2002 - 16:43 Uhr

auto-suisse: Commission de la concurrence - communication concernant la distribution d'automobiles*Berne (ots) -*

auto-suisse, l'Association suisse des importateurs d'automobiles, considère que la communication annoncée aujourd'hui par la COMCO et qui devra être mise en application d'ici au 1er janvier 2005, reprend en grande partie les éléments des prescriptions de libéralisation qui seront à l'avenir applicables au sein de l'UE. Le libre choix du fournisseur, dont les consommateurs pouvaient déjà bénéficier à l'heure actuelle, constitue une partie importante de cette communication.

Le système de distribution sélectif permet de maintenir les réseaux de distribution spécialisés sur l'ensemble du territoire suisse et cela est particulièrement dans l'intérêt des consommateurs. Les standards prévus par les fabricants garantissent en effet un service après-vente irréprochable et professionnel. Le libre accès aux pièces détachées et aux informations techniques pour tous les ateliers de réparation assure un approvisionnement étendu des régions urbaines et périphériques.

Il est prématuré, à l'heure actuelle, de mesurer l'impact les conséquences de cette communication sur le marché suisse de l'automobile.

Contact:

auto-suisse
Mittelstrasse 32
Case postale 5232
3001 Berne
Tél. +41/31/306'65'65'
Fax +41/31/306'65'60
Internet: <http://www.auto-suisse.ch>
[018]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100021368> abgerufen werden.